

AMENDEMENT DU GROUPE L'ÉCOLOGIE ENSEMBLE

« ACCUEIL INCONDITIONNEL DES PERSONNES RÉFUGIÉES »

Cadre réservé à l'administration :

Commission :

N° ou nom du
Programme ou du
rapport :

SESSION DES

AMENDEMENT AVEC IMPACT BUDGETAIRE :

-modification d'AE : / AP : / CP :

AMENDEMENT SANS IMPACT BUDGETAIRE :

**Nom et numéro du rapport : 275 – Aide d'urgence pour soutenir
l'Ukraine**

Exposé des motifs

En tant que collectivité et institution démocratique, nous devons témoigner notre solidarité au peuple ukrainien en condamnant fermement l'agression belliqueuse de Vladimir Poutine et son régime sur le sol européen mais aussi en répondant aux appels des Ukrainiens et de leurs dirigeants dans une situation qui devient chaque jour plus critique.

L'action de la Région dans le cadre de l'élan de solidarité international qui se met en place passe notamment par l'accueil des personnes qui voudront trouver refuge en Pays de la Loire, dans une logique d'accueil inconditionnel des personnes fuyant les conflits ou les persécutions. Cela implique de ne pas distinguer l'origine des personnes qui cherchent refuge sur notre territoire.

Délibéré :

Après :

« Par ailleurs, il vous est également proposé de nous mobiliser comme les autres Régions françaises, pour faciliter l'accueil des réfugiés ukrainiens qui fuient les zones de guerre, en leur permettant notamment d'accéder gratuitement à notre réseau TER et aux transports interurbains (Aleop). »

Ajouter :

« Cette mesure visant à faciliter le transport des réfugiés ukrainiens est valable de manière inconditionnelle pour toutes les personnes réfugiées fuyant la guerre et les persécutions, quelle que soit leur origine ou leur nationalité. »



Franck Nicolon
Conseiller régional